



Dossier

Les espaces vert et leur gestion

Le bulletin de la commune de Paillet

Mars 2015

La Commune de Paillet s'engage dans une démarche tendant à éliminer l'utilisation des produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) et à instaurer une gestion différenciée des espaces verts communaux, permettant de favoriser des zones plus naturelles et vivantes.

Moins de pesticides, plus de vie.

Les pesticides sont des produits hautement toxiques et dangereux pour la santé des personnes qui les fabriquent, qui les utilisent et qui fréquentent les espaces dans lesquels ils ont été appliqués. Ils sont également nocifs pour l'environnement, les sols et notamment pour certains insectes comme les abeilles qui pollinisent nos potagers et nos vergers. A partir du 1er janvier 2020, l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics auront pour obligation de réduire de manière drastique l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des forêts.

Des herbes qui poussent, c'est naturel et c'est vivant !

« Je vais enlever ces herbes, ça fait sale »... Les plantes poussent, fleurissent, montent en graines... et redonnent la vie. C'est le cycle immuable de la nature. Nous avons perdu la connaissance de ces innombrables espèces végétales que nos ancêtres faisaient pousser au coin du chemin, et qui avaient souvent des usages domestiques. Les plantes nous sont devenues étrangères : on les arrache systématiquement alors que dans de nombreux pays à travers le monde elles sont encore très utilisées..

Au niveau de la gestion communale, le but est d'adapter le niveau de tonte à l'utilisation des espaces verts, et de veiller à laisser des zones où les plantes peuvent pousser. Petit à petit, nos bordures reflouriront et les papillons, les oiseaux, les abeilles pourront revenir repeupler nos villages !

Mise en œuvre de la gestion différenciée à Paillet

Adapter l'entretien des espaces verts, c'est écologique certes, mais c'est également économique : moins de dépenses en produits chimiques et en carburant, tout en maîtrisant la quantité de travail de nos agents municipaux grâce à la définition de zones gérées moins souvent. Cela demande une réorganisation des pratiques de gestion, et une connaissance technique que nos agents ont pu acquérir lors de leurs formations. En 2014, notamment, Ludovic Guitard a ainsi obtenu un certificat « Certiphyto », qui atteste de connaissances suffisantes pour utiliser les pesticides en sécurité et en réduire leur usage.

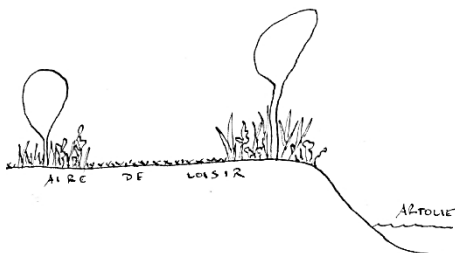
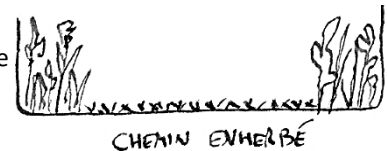
Une zonation du village

Le centre-bourg concentrera une attention particulière, avec une fréquence de désherbage élevée. En dehors du centre-bourg, les lieux de passage et d'utilisation du public seront également tondu dès que nécessaire : il s'agira par exemple des chemins enherbés (Brisson, bord de l'eau), de l'entrée de l'aire de loisirs ainsi que du terrain de foot.

Les bordures

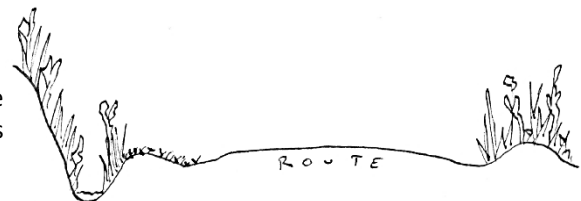
Les bordures des chemins et des espaces verts seront fauchées moins souvent (2-3 fois par an). Les zones présentant des enjeux particuliers (problèmes de visibilité en bord de route par exemple) seront fauchées plus souvent.

L'herbe montera et les bordures fleuriront petit à petit.



Certaines zones seront fauchées une fois par an seulement : bordure de l'aire de loisir côté Artolie, certains accotements par exemple.

Sur le bord des routes, un accotement sera tondu de manière préférentielle de manière à laisser une zone de cheminement pour les piétons .



Zones de fauches tardives

Des fauches trop précoces et répétées favorisent « l'herbe », et diminuent le fleurissement des espaces verts (effet « green de golf » avec beaucoup de pâquerettes !). Les premières fauches d'accotements et bordures seront retardées pour permettre la floraison et la montée en graines des plantes à fleurs.

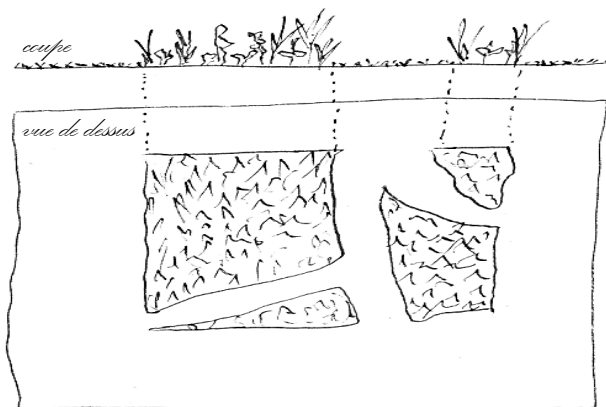
Désherbage des trottoirs

Les trottoirs seront essentiellement traités par arrachage ou par utilisation de sarclette. Des plantes vont apparaître au pied des murs : celles-ci ne seront désherbées qu'une ou deux fois par an. Les zones de déambulation du trottoir seront désherbées plusieurs fois par an.



Désherbage des pieds d'arbres et d'arbustes

En zone plus urbaine, les pieds des plantations basses seront recouverts d'une forte épaisseur de « paillage » (coupeaux de bois, tuiles concassées par exemple) pour limiter la présence de végétation. Dans les parties plus naturelles, la végétation pourra monter aux pieds des arbres et être fauchée moins souvent.



Mosaïques

Sur les grandes surfaces comme l'aire de loisir, des mosaïques de végétation pourront être créées avec des fréquences de fauche différentes, créant des motifs et des cheminements et rompant avec l'uniformité de la zone.

Utilisation des phytosanitaires en 2015

Le traitement antigerminatif sera maintenu dans le cimetière.

Pour cette première année de mise en œuvre, des traitements « de secours » pourront être possibles très ponctuellement sur certaines portions de trottoirs particulièrement difficiles à entretenir du fait de leur vétusté.

Et maintenant... chacun peut appliquer ces principes de réduction drastique de phytosanitaires et de gestion différenciée dans ses propres espaces verts !